



Il y a 40 ans, notre syndicat changeait de nom. Même s'il est beaucoup plus âgé (il a en fait 104 ans!), commémorer ce 40^e anniversaire garde tout son sens. Le changement de nom marque une étape dans la rénovation du syndicat. Cette rénovation portait sur les reproches faits alors aux syndicats: bureaucratisation, négociations au sommet (avec abandon des moyens de lutte), dépendance envers les partis, peu de démocratie interne.

Pour faire ce numéro spécial (le 315^e SIT-info!), nous nous sommes lancé-e-s dans un pat-

chwork présentant des moments importants de la vie du SIT et des thèmes sur lesquels il s'est engagé et s'engage encore fortement aujourd'hui. C'est ainsi que nous reproduisons dans ces pages des articles parus au cours de ces 40 dernières années dans cet excellent journal qu'est SIT-info, que nous nous sommes efforcé-e-s de contextualiser et d'inscrire dans la durée, afin de marquer la continuité avec les luttes encore brûlantes d'actualité.

Mais l'abondance de la matière a rendu ce choix

cornélien. Peut-être que ce choix sera jugé insatisfaisant pour les militantes et les militants qui ont fait l'action du SIT durant toutes ces années. Qu'elles et ils sachent que ce n'est qu'un petit bout de la mosaïque et que personne, aucune action, n'a été oublié-e. Il fallait faire tenir en 16 pages ce qui en mériterait 160, ou 1600!

Ps. : Et puisqu'on parle d'anniversaires, cela fait 30 ans que le SIT a intégré la CGAS, et 100 ans qu'il s'est doté d'une caisse de chômage. Joyeux anniversaires! ♦

Des valeurs encore intactes



1985 : le congrès vote

Cette année 2025 a un goût particulier, puisqu'il y a 40 ans, lors du 3^e congrès de la Fédération des syndicats chrétiens de Genève (FSCG) du 23 novembre 1985, notre syndicat, qui existe depuis 1921, a changé de nom pour devenir le SIT.

Ce changement de nom se voulait une continuité et une rénovation de valeurs syndicales énoncées en 1981 et qui fondent encore notre action d'aujourd'hui :

D'abord, la solidarité : objectif commun avec prise en charge des secteurs les plus précaires et prélever des cotisations syndicales en pourcentage du salaire. Les travailleuses et travailleurs, comme actrices et acteurs du changement : faire « avec » et « par » et non « pour » impliquant des besoins d'information et de formation. Par ailleurs, l'autonomie vis-à-vis du politique : garder sa liberté de penser et sa capacité de réflexion et de revendication, tout en maintenant la possibilité de faire des alliances. S'inscrire dans un syndicalisme de proposition : en matière d'emploi par exemple, pour lutter contre le chômage. Le capitalisme divise, mais les travailleuses-euses font partie d'un ensemble auquel elles et ils participent pleinement, ne sont pas uniquement les rouages du patronat et doivent être en mesure d'agir pour eux-mêmes. Enfin, pluralisme interne et unité d'action : c'est trouver dans nos convictions profondes les solutions acceptables pour toutes et tous.

Pour affronter la crise caractérisée par des transformations sociales, économiques et culturelles, par des pertes d'emplois, la déqualification et la précarité, la rénovation et la promotion de ces valeurs passait par l'interprofessionnalité, pour dépasser les intérêts divergents entre groupes de salarié-e-s, pour lutter contre les inégalités et prendre en compte déjà le respect de l'environnement « car ce que nous détruisons aujourd'hui sera payé par les générations suivantes ».

Il ne s'agissait plus de maintenir la séparation

des rôles entre le « social aux syndicats et l'économie au patronat ». Car, en effet, la stratégie et la croyance « en une forte croissance économique qui comblerait automatiquement les inégalités » (on dirait aujourd'hui le « ruissellement ») n'avait pas abouti et avait conduit à un syndicalisme plutôt vertical.

Le renouveau passait alors par l'horizontalité du syndicat et par la solidarité internationale, puisque les entreprises exploitent les salarié-e-s partout sur le globe. Ces analyses trouvent un écho aujourd'hui encore, y compris dans notre monde hautement technologisé, ébranlé et confus.

D'un point de vue pratique, d'autres éléments énoncés alors sont encore d'actualité.

D'abord, connaître la réalité : confronter la réalité pour adapter l'action. C'est le travail sur le terrain, dans les comités de secteurs. Se former comme déjà évoqué et conclure des alliances : s'allier politiquement sans s'aligner sur, pour éviter les contradictions corporatistes. Ensuite, syndiquer : c'est le maillon de la force collective et aussi de nos finances ! Mettre en place des plans de travail : déterminer des objectifs, prévoir des moyens et des échéances, préciser les responsabilités, vérifier et ajuster périodiquement. Pour terminer : être créatrices et créateurs d'histoires : élaborer un projet de changement social : penser qu'un autre monde est possible !

Pour toutes ces années, nous remercions nos membres, militant-e-s et secrétaires syndicales et syndicaux, juristes, administratives et administratifs et personnel qui ont animé et porté l'action avec et pour les travailleuses et travailleurs de notre syndicat ! ♦

Diego Cabeza, Ana Paula Ferraz Gonçalves et Nancy Aguirre

1 Extraits du discours de la présidence à la fête du SIT du 29.08.2025



SOMMAIRE

BILLET PRÉSIDENTE

Des valeurs encore intactes **p2**

VOTRE SYNDICAT

Dorénavant, ce sera le « SIT » **p3**

MOUVEMENT SYNDICAL

Il y a 30 ans, le SIT entrait dans la CGAS **p4**

EMPLOI/CHÔMAGE

Saccage de l'assurance chômage **p5**

SALAIRES

Salaire minimum légal : c'est oui **p6**

MIGRATION

Au Faubourg, un millier de sans-papiers sortent de l'ombre **p7**

LIBRE CIRCULATION

Libre circulation : s'ouvrir vers l'Europe **p8**

ÉGALITÉ

Le SIT appelle à la grève des femmes du 14 juin 1991 **p9**

RETRAITES

Ligne rouge franchise à Berne : NON à PV2020 **p10**

FISCALITÉ

RFFA : Non et non ! **p11**

CLIMAT

Ensemble pour le climat **p12**

CONSTRUCTION

4 000 maçons en grève à Genève **p13**

SERVICES PUBLICS

Temps de travail : la mère de toutes les batailles **p14**

TERTIAIRE

Non à l'extension des heures d'ouverture des magasins **p15**

ANNIVERSAIRE

La caisse chômage du SIT a 100 ans ! **p16**



1985 : adoption du logo

Dorénavant, ce sera le « SIT »

Il y a 40 ans, la Fédération des syndicats chrétiens de Genève (FSCG) décidait de changer de nom en abandonnant la référence à ses origines chrétiennes et en consolidant sa mue entamée quelques années auparavant.

Évolution • Le 23 novembre 1985, le 3^e congrès de notre interprofessionnelle décidait à une très large majorité (106 voix contre 8) de transformer la FSCG en SIT. D'un point de vue organisationnel et juridique, il ne s'agissait que d'un simple changement de nom : les membres le restaient de plein droit, la maison syndicale restait propriété du SIT... et la numérotation des congrès ne recommençait pas à un... Il ne s'agissait donc pas du tout de la « création » du SIT ! Mais, d'un point de vue syndical, c'était tout autre chose.

RÉNOVATION SYNDICALE

Après des décennies d'existence, c'est dans les années 1960 et 1970 que le SIT d'alors a développé une pensée et une action sur les limites du syndicalisme de l'époque et sur l'enjeu : réformes ou révolution des rapports de production.

Le SIT n'a pas été le seul, puisque cette pensée sur la rénovation syndicale a été largement partagée dans plusieurs syndicats nationaux et romands et a surtout donné lieu à la naissance de la CRT (Confédération romande du travail - tertiaires privé et public).

Les militant-e-s ont voulu « rénover » un syndicalisme auquel ils reprochaient d'être « bureaucratisé, compromis et endormi », de se cantonner dans des « négociations au sommet », d'être dépendant des par-

tis, de ne pas pratiquer la démocratie interne. Non seulement ils l'ont dit et écrit, mais ils se sont donnés des outils pour pratiquer un autre syndicalisme : action sur les lieux de travail, démocratie syndicale, ouverture aux plus précaires, réponse aux demandes quotidiennes des salarié-e-s (permanences, permis de travail, impôts...), autonomie politique, solidarité interprofessionnelle, intervention sur les conditions de vie (logement, transports, santé, écologie...), etc.

VIRAGE À GAUCHE

Les valeurs de cette rénovation se sont construites progressivement durant les années 70, puis « théorisées » au congrès de 1985. En même temps, notre syndicat prenait une situation clairement « à gauche » et unitaire, par exemple en participant à la création du Rassemblement pour une politique sociale du logement, de l'Union des travailleurs contre la crise, et en rejoignant le 1^{er} mai unitaire dès 1972.

La question de l'appellation chrétienne fut donc l'aboutissement et une étape dans la clarification de la ligne du SIT. C'est dès 1974 que l'on réfléchit à la disparition de la référence chrétienne dans le titre de la FSCG. Le 28 novembre 1975, l'assemblée des délégués décida par 41 oui contre 34 non la création d'une commis-

sion pour étudier la question du « C ». En 1982, le comité décide de consulter tous les membres. 50 % des membres sont pour enlever le C, 40 % pour le garder, 10 % indécis. Dans les assemblées, le score est plus net (63 à 27 %). Le comité donne un préavis favorable à la suppression, et décide que la question sera tranchée au congrès de 1985. Ce qui est fait. Et, contrairement à ce que pensent beaucoup, cette décision n'a pas donné lieu à des scissions, puisque seules une dizaine de personnes avaient alors démissionné. ♦

En quelques dates

1921 : Création des premiers syndicats chrétiens (employés et couture). Plusieurs autres syndicats sont créés dans la foulée.

1923 : Regroupement au sein de la Fédération genevoise des syndicats chrétiens (FGSC).

1925 : Création de la caisse chômage du syndicat.

Vers 1930 : La FGSC prend l'étiquette corporatiste et devient la FGSCC.

1940 : Adoption des premiers statuts.

1946 : La FGSCC achète l'immeuble de la rue des Chaudronniers.

1948 : La FGSCC renonce à son étiquette corporatiste et devient la FSCG. Elle adhère à la CSC.

1981 : Nouveaux statuts - la FSCG devient une réelle interprofessionnelle.

1983 : Cotisation égale pour tous les secteurs (jusqu'à alors, chaque secteur fixait librement sa cotisation)

1985 : La FSCG devient le SIT.

1993 : Le SIT est exclu de la CSC.

1995 : Le SIT devient membre de la CGAS.

2009 : Le SIT devient membre associé de l'USS.

Pour plus de détails sur l'histoire du SIT, voir la brochure « Histoires de syndicats », présente sur le site internet.

Abréviations

CCT – Convention collective de travail

CGAS – Communauté genevoise d'action syndicale

CSC – Confédération des syndicats chrétiens de la Suisse (devenue Travail.Suisse)

FSCG – Fédération des syndicats chrétiens de Genève

USS – Union syndicale suisse

Il y a 30 ans, le SIT entrerait dans la CGAS

Le 14 février 1995, lors d'une rencontre entre le SIT et la CGAS (Communauté genevoise d'action syndicale), celle-ci informe qu'elle a accepté l'adhésion du SIT. Son comité était unanime !

Une longue histoire de liens avec le mouvement syndical et social

1946 : La FGSCC et le SSP se rattachent à une fédération de fonctionnaires pour former le Cartel intersyndical du personnel de l'État.

1948 : La FSCG adhère à la CSC, puis à ses fédérations professionnelles.

1956 : Comité d'action pour 3 semaines de vacances.

1962 : Création de la CGAS.

1970 : Création du Rassemblement pour une politique sociale du logement (syndicats et partis de gauche).

1971 : La FSCG officialise sa présence à l'Université Ouvrière de Genève (UOG).

1972 : La FSCG participe pour la première fois au 1^{er} mai unitaire.

1972 : Création de la Confédération romande du travail.

1976 : La FSCG lance un comité de chômeurs (plus tard Association de défense des chômeurs).

1978 : La CGAS refuse la demande d'adhésion de la FSCG.

1981 : Initiative nationale « pour la protection contre les licenciements » sous l'impulsion de la FSCG.

1986 : Création de la Coordination économique et sociale transfrontalière à l'initiative du SIT.

1993 : Le SIT est exclu de la CSC.

1994 : Lancement par la CGAS et le SIT de l'initiative « pour l'emploi et contre l'exclusion sociale ».

1995 : Le SIT devient membre de la CGAS.

2009 : Le SIT devient membre associé de l'Union syndicale suisse (USS).

2011 : Initiative nationale « pour des salaires minimaux » sous l'impulsion du SIT et de la CGAS, et initiative cantonale « Pour le renforcement de contrôle des entreprises. Contre la sous-enchère », qui donnera naissance à l'Inspection paritaire des entreprises en 2016.

2018 : Initiative syndicale cantonale « Contre la précarité, 23 frs c'est un minimum ».

2020 : Initiative syndicale cantonale « 1000 emplois »

... et à cela s'ajoute évidemment la myriade de comités unitaires de soutien aux actions syndicales et sociales, à la solidarité internationale et bien sûr lors des votations.



1^{er} mai 1984

Adhésion • Cette entrée du SIT officialise la reconnaissance de celui-ci comme une composante à part entière du mouvement syndical genevois, même si cela ne faisait guère de doute depuis quelques années. Le SIT s'est imposé comme un élément incontournable du syndicalisme genevois : implantation réelle dans certains secteurs (bâtiment, hôtellerie, fonction publique, santé sociale), réflexion enviée et originale dans certains domaines (économie, construction, chômage, rôle de l'État), rôle de pointe dans certains conflits.

ACTION DU SIT RECONNUE

Alors qu'il était considéré comme un diviseur par d'autres syndicats, le SIT avait clairement montré, dans les années 60-70, qu'il faisait partie intégrante du mouvement ouvrier et en avait la volonté. Son évolution a été constante sur ce point, et on l'a retrouvé de plus en plus souvent aux côtés des autres syndicats et des partis de gauche, soit lors de prises de positions (création de l'AVS, refus du II^e pilier, lutte pour les 40 heures, contre le statut de saisonnier, manifestations contre des régimes dictatoriaux...), soit dans des structures permanentes (1^{er} mai unitaire, Rassemblement pour une politique sociale du logement, Forum santé...), soit enfin, concrètement, sur le terrain, avec les secteurs syndicaux de base (mouvements à l'hôpital, dans la métallurgie, la fonction publique, l'hôtellerie-restauration et le bâtiment...). Un point marquant de l'aboutissement de cette évolution du SIT fut l'abandon, en 1985, de la référence chrétienne dans le titre du syndicat.

Mais si, parfois, SIT et CGAS se sont retrouvés sur le terrain, une barrière est toujours restée. Une demande d'adhésion du SIT à la CGAS en 1978 avait à peine été examinée par celle-ci et les raisons du refus n'avaient pas été clairement exprimées.

DEMANDE D'ADHÉSION DU SIT

C'est lors de son Congrès de 1992 que le SIT décidait de demander à nouveau son adhésion. Il s'agissait alors, pour le SIT, selon les termes utilisés par le Congrès, de la « nécessité de mieux définir avec qui nous pouvons mener notre action syndicale au quotidien, dans un souci d'efficacité et dans l'intérêt des travailleurs-euses ». « Face à la crise et à l'offensive patronale de déréglementation sociale, l'unité d'action avec tous les syndicats présents sur le terrain est à créer ou à maintenir ». « Politiquement, une réponse correcte passe certainement par une « recomposition » du mouvement syndical, c'est-à-dire la réunification autour d'orientations communes d'organisations syndicales appartenant aujourd'hui à des centrales différentes ou sans affiliation. Mais c'est une tâche longue et difficile. Le SIT y demeure particulièrement attentif et fait ce qui est en son pouvoir (limité) pour y contribuer. Dans les trois ans à venir, cependant, il doit (...) chaque fois que c'est possible, mener des actions communes avec la CGAS sur le terrain pour défendre les intérêts des travailleurs-euses ; lever, dans l'expérience du travail commun, les « hypothèques » historiques et relationnelles et les méconnaissances ».

ET DEPUIS ...

Afin de donner toute sa place au SIT, la CGAS a révisé ses statuts pour être plus proche de ses composantes et ainsi plus proche aussi de l'action syndicale sur le terrain mais sans négliger son rôle de partenaire social face à l'État et les patrons.

Le SIT a joué un rôle majeur dans la CGAS, avec une présence constante dans le comité et son bureau, et avec une présidente et trois présidents. Mais surtout par des initiatives de réflexion et d'action qui ont contribué à l'évolution de la CGAS et à son rôle incontournable dans l'action syndicale et sociale.

Saccage de l'assurance chômage

En Suisse on a toujours une drôle de conception de la réalité. Il y a des problèmes de santé? C'est la faute aux malades! Les entreprises licencient? La faute aux travailleurs-euses! Il y a du chômage? La faute aux chômeurs-euses! Aussi faut-il encore répéter que s'il y a des chômeurs, c'est bien parce qu'il y a du chômage, et non l'inverse.

2010 • Extraits de l'article paru dans le SIT-info de janvier, en vue du référendum contre la 4^e révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage. Un référendum qui a fait le plein de signatures en très peu de temps. Alors que le peuple suisse l'a accepté par 53 % des voix, tous les cantons latins le refusent, Genève à 60 % des voix, et le Jura à 76 %.

Les Chambres fédérales se sont donc penchées sur une révision de la LACI (Loi sur l'assurance chômage et insolvabilité). Un seul leitmotiv: faire des économies sur le dos des chômeurs-euses, afin que l'assainissement de l'assurance coûte le moins cher possible aux employeurs, qui paient la moitié des cotisations. Ceux-ci n'auront pour finir à déboursier que 0.1 % de la masse salariale en plus, donc des clopinettes. Mais ce n'est pas le cas pour les chômeurs-euses, qui vont passer à la caisse. Parce que, évidemment, pour ces ignorants de l'économie siégeant à Berne, ce sont les chômeurs qui sont responsables de leur situation, et si on leur coupe les vivres, ils finiront bien par trouver du travail. Comme s'il y avait en Suisse 175 000 places vacantes! Donc un-e chômeur-euse qui trouve un emploi le fera au détriment d'un-e autre, ce qui ne résorbera en rien le chômage. Pire, et c'est bien le but de nos ennemis, il risque de se satisfaire de conditions de travail et salariales moins bonnes.

IL N'Y A PAS 175 000 PLACES DE TRAVAIL VACANTES EN SUISSE !

Relevons l'imprévoyance de ceux qui veulent ainsi se débarrasser du chômage en se débarrassant des chômeurs. En effet, toutes les révisions de l'assurance chômage jusqu'à aujourd'hui ont tablé sur un nombre de chômeurs trop bas. Évidemment, la foi dans un système économique défaillant aveugle forcément ceux qui ne comprennent pas que les crises sont un des moteurs de ce sys-



tème et non un accident. Tant que subsistera un système fondé sur les inégalités, le chômage est un fléau qui ne peut pas être éradiqué, et contre lequel aucun vaccin n'existe.

Les caisses de chômage ont été créées au siècle passé par les syndicats dans le but de solidariser l'ensemble de la population active avec les accidentés de l'emploi, comme pour l'assurance maladie ou accident. Cette assurance a ensuite été confisquée (y compris l'argent) par la Confédération en 1975 lors de la première crise après-guerre. Mais la Confédération a été incapable de gérer des situations nouvelles: la modification des métiers, le raccourcissement de la vie active, l'obligation de se former, se perfectionner, voire de changer de profession tant les métiers actuels n'ont

plus rien à voir avec ceux d'il y a cinquante ans.

LE CHÔMEUR DE DEMAIN, C'EST MOI

Même si la mode est à fustiger les chômeurs-euses, chaque salarié-e doit bien savoir qu'il y a de forts risques que personne n'échappe – au moins une fois dans sa vie – à l'épidémie du sans-emploi. Croire que cela n'arrivera qu'aux autres est donc le pire des dangers. Chacun-e a évidemment intérêt à garder son emploi le mieux possible, mais une période de chômage ne doit pas être considérée comme une catastrophe. Au contraire c'est peut-être l'occasion de redonner un coup de pédale à sa vie professionnelle.

Il faudrait pour cela que l'assurance chômage soit repensée. On en est bien loin avec le projet des Chambres fédérales. ♦

Droits des chômeurs-euses : depuis toujours une priorité du SIT

En 1975, le chômage éclate. Au début, les chiffres ne sont pas énormes, parce que l'on a éjecté de Suisse plus de 250 000 travailleurs-euses étrangers-ères. La FSCG lance en février un comité chômeurs – avec des permanences – qui deviendra plus tard l'Association de défense des chômeurs. Genève prend des mesures en faveur des chômeurs-euses, en particulier les occupations temporaires collectives, qui redonnent un droit aux indemnités. Une mesure intelligente qui sera ensuite torpillée par des gens qui ne l'étaient pas.

Depuis, et jusqu'à aujourd'hui, la lutte sera constante (référendums à l'appui) contre les durcissements de la loi sur le chômage et les directives d'application. L'une d'elles sera même déclarée illégale par le Tribunal fédéral. Raccourcissement des indemnités, sanction contre les chômeurs-euses: combien de fois faudra-t-il répéter que s'il y a des chômeurs, c'est parce qu'il y a du chômage, et non l'inverse.

En 1981, les syndicats chrétiens lancent une initiative fédérale contre les licenciements. Elle sera retirée, mais aboutira à une révision du Code des obligations introduisant la notion de licenciement abusif. Mais la lutte contre les licenciements se fera bien sur le terrain, dans les entreprises, avec des centaines de mouvements collectifs, de grèves, voire d'occupations. Avec des résultats très inégaux. Mais chaque lutte fait avancer la conscience collective.

Le mouvement syndical propose aussi des mesures pour l'emploi:

- en 1994, la CGAS et le SIT (qui n'en faisait pas encore partie) lancent une initiative « pour l'emploi, contre l'exclusion ». Retournée par le Conseil d'État (malgré une occupation!), elle le sera aussi par des juges au niveau fédéral qui ne sont évidemment pas sans emploi;
- en 2020, dès le début de la pandémie de Covid, le SIT se mobilise avec succès pour la mise en place d'une indemnité cantonale pour les salarié-e-s précarisé-e-s exclus des protections sociales. Il relance par ailleurs la lutte collective contre la politique de sanctions arbitraires menée par le Canton contre les chômeurs-euses.
- en 2021, la CGAS, à l'initiative du SIT mais avec un faible soutien des forces de gauche, lance l'initiative 1000 emplois « pour la création d'emplois sociaux et écologiques et la réduction de la durée du travail, qui propose un mécanisme permettant de lutter contre le chômage par la création d'emplois répondant aux besoins de la population et à l'urgence climatique. Elle sera malheureusement refusée à 65% en juin 2023.

Salaire minimum légal : c'est oui

Le 27 septembre 2020, la population genevoise a accepté l'instauration d'un salaire minimum légal de 23 frs de l'heure à Genève. Une victoire historique pour les salarié-e-s et les syndicats.

2020 • Article paru dans le SIT-info d'octobre. Une victoire historique à laquelle le SIT a largement contribué, et que le patronat n'a toujours pas avalé.

Les cloches de la cathédrale de Saint-Pierre sonnent encore midi à toute volée sur la rue de l'Hôtel-de-Ville lorsque le résultat de la votation tombe : avec 58,16 % de OUI, l'initiative syndicale « 23 frs, c'est un minimum ! » est acceptée. Une victoire historique pour les salarié-e-s et pour le mouvement syndical genevois, patiemment construite sur les décombres des votations de 2014.

Une victoire qui repose également sur la lame de fond du mouvement féministe avec l'extraordinaire mobilisation du 14 juin 2019 et sur le rejet d'un « partenariat social » à sens unique.

PROTÉGER LES SALAIRES, PAS LES FRONTIÈRES

C'est avec constance que le mouvement syndical genevois a tenu le cap depuis l'acceptation en 2014 de l'initiative « contre l'immigration de masse » et le refus quelques mois plus tard de l'initiative fédérale pour un salaire minimum légal de 4 000 frs : ce n'est pas en divisant les travailleurs-euses qu'on lutte contre les abus patronaux, c'est en se battant pour de nouveaux droits et de nouvelles protections pour les salarié-e-s.

Et tandis que les pseudo recettes de « préférence indigène » font la démonstration de leur inefficacité, et que les salaires réels, au premier rang desquels les bas salaires, continuent de s'écrouler, l'idée d'un salaire minimum légal faisait son chemin au sein de la population, comme en témoigne l'extraordinaire rapidité avec laquelle nous sommes parvenu-e-s à récolter les signatures nécessaires en 2018.

PERSPECTIVES

Elles ne se sont pas fait attendre, les réactions patronales à l'acceptation de l'initiative. À peine le résultat connu, les voilà qui prédisent licenciements, réduction du temps de travail et menaces sur les Conventions collectives de travail, tandis que Antonio Hodgers de répéter béatement le mantra libéral d'une



hypothétique pression à la baisse sur l'ensemble des salaires. Révélateur de vrais enjeux portant sur l'application du salaire minimum et sur son entrée en vigueur.

LE PLUS VITE POSSIBLE

La volonté populaire est aussi claire que le cadre légal : le Conseil d'État doit promulguer la loi sans délai, pour une entrée en vigueur immédiate. Tout au plus peut-on concéder un retard administratif de quelques jours, de manière à faire coïncider l'entrée en vigueur avec le 1^{er} novembre 2020, histoire d'alléger la charge administrative que constituerait pour les employeurs le calcul d'une partie du salaire d'octobre à l'ancien tarif et l'autre à celui du salaire minimum. Les salarié-e-s à bas salaire attendent cette augmentation depuis trop longtemps, et ce n'est pas à elles-eux de subir les conséquences de l'impréparation des entreprises au résultat de la votation.

EFFETS SUR L'EMPLOI

Des voix patronales s'élèvent pour évoquer des charrettes de licenciements, notamment dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration et du nettoyage. C'est oublier que pour de nombreuses entreprises, le problème des bas salaires résulte de modèles d'affaires fondés soit sur la maximisation des profits au détri-

ment des salarié-e-s, soit sur des modèles économiquement non viables dès lors qu'il s'agit de verser des salaires décents aux salarié-e-s. Parce que l'introduction du salaire minimum légal contraint à la correction de ces modèles, et appelle de toute façon une intervention résolue de l'État afin de protéger l'emploi, et parce que le relèvement des salaires aura lui-même un effet économique et donc sur l'emploi, la CGAS a dès le lendemain du 27 septembre écrit au Conseil d'État afin qu'il réunisse très rapidement les représentant-e-s de tous les secteurs et départements concernés.

REVALORISATIONS SALARIALES

Quant à l'hypothétique pression à la baisse sur l'ensemble des salaires, la CGAS attend du Conseil d'État et du patronat qu'ils ne remettent pas en cause la politique cantonale en matière d'application des mesures d'accompagnement et de lutte contre la sous-enchère salariale au prétexte (ou par mesure de rétorsion) de l'introduction d'un salaire minimum légal. Bien au contraire, il s'agit pour la CGAS d'améliorer encore ces mesures et ces outils, et de lutter pour la revalorisation des salaires du personnel qualifié dans les branches directement concernées par l'introduction du salaire minimum légal. ♦

SIT précurseur d'une conquête majeure

En 1981, lors de son premier congrès, la FSCG prend position pour l'instauration d'un salaire minimum légal. Du point de vue syndical, c'est presque révolutionnaire, car quasiment tous les syndicats s'opposent à ce que des salaires soient fixés par la loi. Priorité aux négociations conventionnelles.

Mais les idées vont évoluer. Grâce aux patrons, qui bloquent les négociations sur des adaptations salariales et surtout sur la remise en cause des bas salaires. Contre cela, les syndicats n'osent pas utiliser des moyens de lutte. En 2011, Genève vote sur une initiative cantonale lancée par la gauche. Pas de chance : il y a 46 % de oui ! La même année, l'USS lance son initiative fédérale pour un salaire minimum légal à 4000 frs dans toute la Suisse. Mais celle-ci est malheureusement balayée en 2014 par 76 % des votant-e-s (66 % à Genève).

Mais le SIT ne baisse pas les bras, et relance l'idée et l'objectif d'une nouvelle initiative lors de son Congrès en 2016. C'est le Canton de Neuchâtel qui ouvre ensuite la voie, suite à une initiative cantonale acceptée par le peuple et une loi d'application fixant le montant à 20 frs/h, qui sera validée par le Tribunal fédéral en 2017.

Avec la CGAS, le SIT se met alors au travail pour lancer une initiative cantonale pour un salaire minimum légal de 23 frs/h, indexé automatiquement. Elle sera lancée en 2018 et fera le plein de signatures (plus de 7 000) en seulement trois semaines, puis adoptée par le peuple en 2020 à une très large majorité.

Plusieurs cantons se sont également dotés d'un salaire minimum : Jura, Tessin, Bâle-Ville et les villes de Zürich et Winterthur. C'est en route dans les cantons de Vaud, Fribourg, Valais, Bâle-Campagne et Soleure et les villes de Berne, Lucerne, Bienne et Schaffhouse. Mais les rétrogrades et ardents défenseurs des patrons et de l'exploitation des salarié-e-s aux Chambres fédérales s'attaquent aux salaires minimaux pour que les conventions nationales prennent sur les salaires cantonaux, tandis qu'à Genève, la droite vient d'y porter une première attaque au Grand Conseil en réduisant le salaire minimum des étudiant-e-s de 25 % durant les vacances académiques, au prétexte de « manque d'expérience ». Ce sont donc dans des bagarres référendaires que le SIT s'engagera pour défendre le salaire minimum légal conquis de hautes luttes.

Au Faubourg, un millier de sans-papiers sortent de l'ombre



2003 • Article du SIT-info du mois de mars, à la suite de la première Assemblée générale des travailleurs-euses sans statut légal, qui a réuni plus de 1500 personnes. Quelques mois plus tard, avec le Collectif de soutien aux sans-papiers, le SIT dépose 1353, puis encore 700 dossiers pour exiger la régularisation collective des sans-papiers.

On les croise tous les jours dans la rue, dans le bus, sans s'apercevoir qu'elles ou ils n'existent pas réellement. On ne sait pas combien ils-elles sont, plusieurs milliers en tous cas. Un travail dans l'ombre, car il s'agit souvent d'économie domestique, précaire, à la merci d'un renvoi abrupt, d'un contrôle policier. Mais la plupart payent des

impôts, contribuent aux assurances sociales.

Des papiers ils-elles en ont beaucoup, sauf celui qui leur manque réellement : le permis de pratiquer une activité salariée, un travail sans lequel tout un pan de l'économie s'effondrerait. Elles et ils sont indispensables, mais ne sont pas reconnu-e-s.

Depuis plusieurs mois - en compagnie d'autres mouvements - le SIT a décidé de s'investir pour faire reconnaître et défendre les droits de ces gens de l'ombre, en mettant sur pied une permanence qui a vu affluer aux Chaudronniers des milliers de personnes.

Et le 25 février, la salle du Faubourg - salle his-

torique du mouvement ouvrier - était bien trop petite pour accueillir toutes les personnes qui avaient déposé un dossier au SIT, et avaient été convoquées pour décider avec elles de la suite des actions à entreprendre. Avec des poussettes en nombre, ce qui montre bien que ces personnes ne font pas que travailler à Genève, elles y vivent, elles SONT Genève.

L'assemblée a reçu des explications dans les quatre langues les plus pratiquées sur les objectifs du SIT et l'état des permanences. Elle a aussi été informée de quelles sont les personnes qui ont déposé leur dossier. Elle a enfin adopté (à l'unanimité) une résolution à l'adresse des autorités fédérales et cantonales.

RÉSOLUTION : IL S'AGIT DU COMBAT POUR LA DIGNITÉ DE TOUTES ET TOUS

Le SIT continuera dans sa ligne décidée de 1999 à 2002 : d'un côté empêcher les expulsions, de l'autre côté déposer les demandes collectives avec des dossiers détaillés.

Vu le nombre de dossiers qu'il a et ses connaissances sur le terrain, le SIT a les moyens de démontrer que les solutions dans ce domaine ne sont pas seulement possibles, mais nécessaires.

Mettre fin à l'esclavagisme, empêcher l'utilisation de cette problématique par l'UDC, comme c'est le cas de l'asile, est plus que primordial.

- ♦ une demande collective de régularisation de toutes les personnes ayant un dossier sera déposée au Conseil d'État, sans aucune restriction;
- ♦ le front de soutien sera le plus élargi et le plus diversifié possible;
- ♦ le document sera présenté à l'ensemble des partis politiques, groupes parlementaires cantonaux, députés fédéraux, églises, syndicats, organisations caritatives, mouvements féministes, afin de les convaincre concrètement de la nécessité de trouver des solutions. Il s'agit de défendre notre position en recomposant et élargissant le front au niveau cantonal, afin que le Conseil d'État puisse avoir une politique claire et ferme auprès de Berne;
- ♦ les analyses et les propositions seront présentées au niveau fédéral, à l'ODR, à l'OFFE ainsi qu'aux groupes parlementaires fédéraux. Il ne faut pas oublier qu'en défendant les sans-papiers, nous défendons de meilleures conditions de travail pour l'ensemble de la population ainsi que notre propre dignité par rapport à l'esclavagisme.

Notre regard n'est pas angélique, mais il s'agit bel et bien d'une réalité et d'une nécessité. ♦

Des saisonniers-ères aux sans-papiers

De tous temps, le SIT s'est battu avec détermination contre la xénophobie et pour les droits des migrant-e-s : des positions claires contre toutes les initiatives xénophobes - avec succès, d'ailleurs, mais aussi la lutte pour la stabilisation des saisonniers et contre ce statut indigne. Celui-ci finira par tomber grâce à la libre circulation, mais il avait été mis hors-jeu quelques années plus tôt à Genève. Entretemps, l'initiative « Être solidaires » - qui demandait l'abolition du statut - mal soutenue par les

syndicats et la gauche en général, avait eu un résultat catastrophique en votation (84 % de non !). Relevons également les initiatives cantonales pour donner le droit de vote et d'éligibilité pour les étrangers-ères aux niveaux cantonal et communal. Seul le droit de vote au niveau communal sera obtenu en 2005. Enfin, quelques années auparavant, en 1999, le droit de vote et d'éligibilité des étrangers-ères sera obtenu pour désigner les juges prud'hommes, grâce à un rapport de force de la CGAS face au Conseil d'État (menace de refus de participer aux élections, ce qui aurait paralysé la juridiction).

Mais l'un des grands enjeux de ces dernières années, ce fut la mobilisation pour - et avec - d'abord les demandeurs-euses d'asile, puis les sans-papiers. Des permanences, des manifestations, à Berne comme à Genève (3000 personnes avec les cloches de Saint-Pierre sonnant en solidarité !), des assemblées à la salle du Faubourg. Une demande de régularisation collective, que le Conseil d'État genevois soutiendra dès 2005 face aux autorités fédérales. S'ensuivent l'édiction d'un contrat-type de travail et la mise en place du Chèque-service pour réglementer la jungle de l'économie domestique, et 15 ans

de lutte, de défenses individuelles au Tribunal des Prud'hommes, d'opposition aux expulsions, de recours et de rapports de force. Puis deux ans de négociation pour mettre sur pied l'opération Papyrus qui permettra de régulariser environ 3000 personnes de 2017 à 2020, et plusieurs centaines depuis. Mais ce combat n'est pas fini. Parce que malgré l'opération Papyrus, l'extrême précarité et l'exploitation continue pour des milliers de travailleurs-euses ne répondant pas aux critères de l'opération Papyrus. Encore dans l'économie domestique, mais aussi dans la restauration, ou encore le ferrailage.

Libre circulation: s'ouvrir vers l'Europe

2000 • Texte du SIT paru dans la Tribune de Genève en mai, dans le cadre de la première d'une longue série de campagnes en faveur de la libre-circulation.

Le SIT et la CGAS ont pris position à la quasi-unanimité (avec quelques abstentions) pour les accords bilatéraux soumis au peuple le 21 mai prochain, en se fondant particulièrement sur la libre circulation des personnes. Les syndicats considèrent en effet qu'il s'agit là d'une chance à saisir.

UN PAS VERS L'EUROPE

Le SIT est pour l'intégration européenne et ne pourrait que se réjouir d'un signe d'ouverture après nombre d'échecs isolationnistes (EEE, ONU, etc.).

Cette ouverture vers l'Europe est aussi un signe syndical. Les syndicats ont tout intérêt à élargir leur combat à la dimension européenne, en créant de nouvelles alliances avec toutes celles et tous ceux qui, comme eux, combattent le libéralisme économique. Nous ne craignons pas une soi-disant perte de souveraineté, car nous savons que les lois sociales imposées par l'Europe ne seront pas pires que celle imposées par les électeurs de droite et d'extrême-droite. L'actuelle pseudo-indépen-

dance suisse a un prix : celui, par exemple, du refus de l'assurance-maternité.

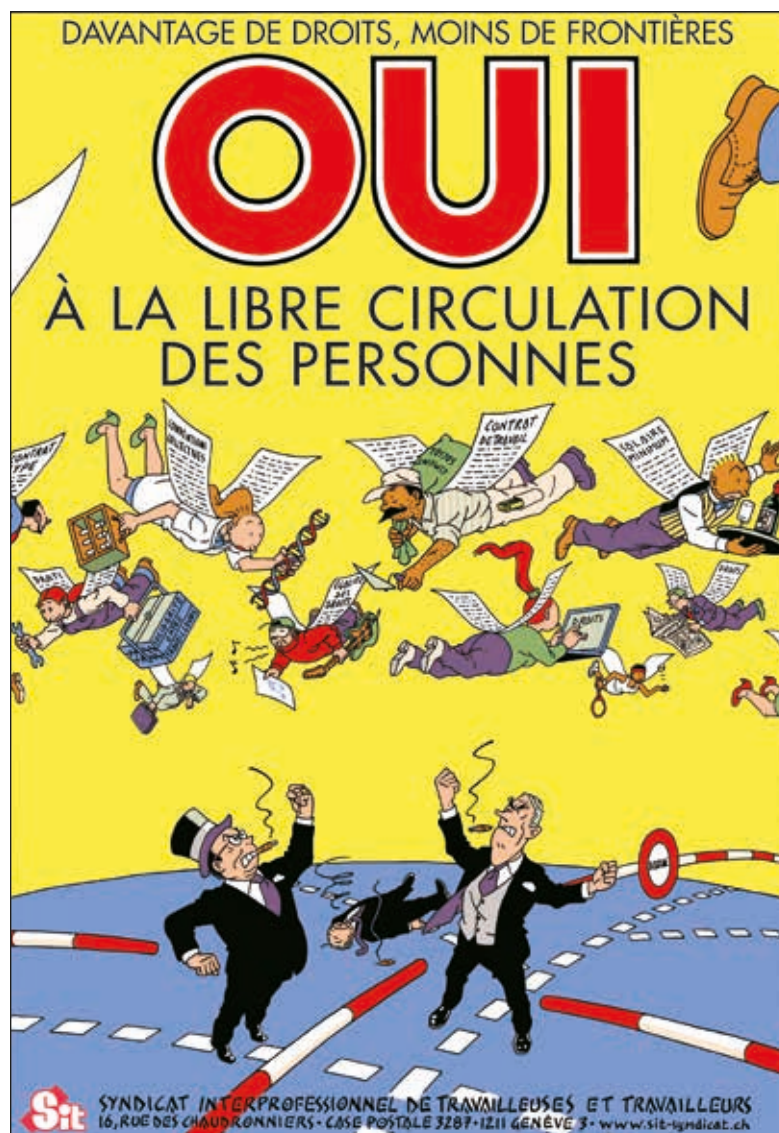
Et qu'on ne vienne pas nous dire qu'en se liant économiquement à l'Europe, la Suisse entrerait dans le circuit de la mondialisation. Comme si la Suisse n'y était pas déjà ! Comme si elle avait des leçons à recevoir en matière de privatisations, de dérégulation ou de démantèlement social !

LA LIBRE CIRCULATION

La libre circulation est certes encore restreinte (en sont exclus une partie de l'Europe et le reste du monde), mais le SIT ne peut que se réjouir – après s'être tant battu ! – que les entraves à la libre circulation des travailleuses-euses soient supprimées : suppression du statut de saisonniers en particulier, régularisation de la majorité des clandestins actuels, suppression de la discrimination au placement.

La libre circulation profitera d'ailleurs également aux Suisses, qui pourront aller travailler à l'étranger et y faire valoir leurs diplômes et leurs qualifications professionnelles.

Que l'extrême-droite s'oppose à cela, rien d'étonnant. Mais qu'il se trouve à gauche des gens qui combattent la libre circulation sans s'opposer aux autres accords de nature



économique, voilà qui montre que le protectionnisme réactionnaire peut encore faire des adeptes et des dégâts.

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Ce qui a été obtenu dans ce domaine (extension facilitée des conventions collectives de travail, mise sur pied de contrats-type de travail, loi sur les travailleurs détachés) est une avancée très rapide. Voilà des instruments que l'on n'attendait plus guère après de multiples échecs. L'intervention de la puissance étatique (et non de l'État) dans les rapports de travail a long-

temps été combattue par la droite et certains syndicats (c'est d'ailleurs l'origine de la paix du travail). Le SIT, au contraire, s'est toujours battu pour l'extension des conventions collectives, la baisse légale du temps de travail, etc. Les moyens donnés par les mesures d'accompagnement, mais aussi leurs lacunes, feront obligation aux syndicats de repenser leur action et de déboucher sur de nouveaux axes de lutte, reposant sur l'implantation réelle sur les lieux de travail.

La libre circulation va probablement nous bouleverser, mais il y a toutes les chances pour que ce ne soit pas pour le pire ! ♦

Quelques dates clés (parmi tant d'autres)

Les citoyen-ne-s suisses ont eu l'occasion de se prononcer cinq fois depuis 1992 sur son intégration à l'Europe.

Le 6 décembre 1992, ils-elles refusent une adhésion à l'EEE (Espace Économique Européen) qui permet une union économique entre l'Union Européenne et des États non-membres. Un résultat serré, puisque cette adhésion est refusée par 50,3%. Mais Genève l'accepte (avec 78% des voix), comme les autres cantons romands et la Ville de Zurich.

Le 21 mai 2000, on vote sur les accords bilatéraux - dont celui sur la libre circulation des personnes avec l'UE. Résultat très net 62% de oui en Suisse, 78% à Genève. (voir article ci-dessus)

Le 5 juin 2005, rebulette: la Suisse à 55% (Genève à 63%) accepte un accord bilatéral, celui sur l'intégration à l'espace Schengen, un espace sans frontières intérieures. L'accord entre en vigueur le 12 décembre 2008.

Le 25 septembre 2005, la votation porte sur l'application de la libre circulation aux nouveaux membres de l'UE (pays de l'Est) et sur un renforcement des mesures d'accompagnement. Résultat: 56% de oui

(58% à Genève). C'est là qu'on parlera du fameux plombier polonais... que personne n'a jamais vu !

Le 8 février 2009, enfin, il faut se prononcer sur la reconduction des accords bilatéraux et leur extension à la Bulgarie et la Roumanie. Là encore, résultat positif: 59% de oui, 62% à Genève.

Mais ce n'est pas fini, puisque les nouveaux accords bilatéraux III ont été paraphés le 21 mai 2025, sur lesquels nous aurons à nous prononcer une nouvelle fois, avec des enjeux majeurs en matière de protection des travailleuses et travailleurs contre les abus patronaux.

Le SIT appelle à la grève des femmes du 14 juin 1991



1991 • Tract SIT d'appel à la grève des femmes du 14 juin 1991, à laquelle participeront 500 000 femmes dans toute la Suisse. On notera que depuis 1991, le SIT a aussi fait du chemin, et n'écritait plus tout à fait la même chose aujourd'hui...

Force est de constater que 10 ans après l'introduction de l'égalité entre femmes et hommes dans la Constitution, la réalité quotidienne des femmes reste éloignée des principes énoncés. Nous pensons que les seules mesures législatives ne sont pas suffisantes pour changer les mentalités si les femmes et les hommes ne modifient pas leurs pratiques dans la vie quotidienne.

En effet, pour permettre l'éclosion de nouvelles formes de relation entre hommes et femmes ou pour les fortifier, il est absolument nécessaire de diminuer le temps de travail pour toutes et tous. Ce n'est qu'à cette condition que femmes et hommes peuvent repenser leur relation, avoir objectivement le temps de se partager les tâches de la maison et élever leurs enfants.

Masculins ou virils ne devraient

pas être les modèles auxquels se réfèrent des femmes pour concilier la vie professionnelle, la vie de famille et les tâches ménagères. Certaines d'entre elles n'ont hélas pas d'autre choix que de se plier aux images dominantes, vu leur position de minorisées dans le travail, à la maison, dans leurs relations en général. Pour changer cette représentation, il faut valoriser les compétences et les valeurs des femmes, que l'on minimise trop souvent parce qu'elles iraient de soi.

Malgré le principe de l'égalité des salaires entre femmes et hommes, il existe encore des situations où femmes et hommes ne touchent pas le même salaire pour un travail égal. De plus, des secteurs comme ceux de la vente et de la santé, qui requièrent des qualités féminines, ne sont pas reconnus au même titre que des professions à composante masculine. Reconnaître la valeur des emplois occupés par les femmes, c'est notamment augmenter les salaires.

En outre, la division sexuelle des tâches consacre la supériorité des hommes et de ce fait banalise les violences imposées aux femmes sur les lieux de travail, à la maison, dans la publicité, etc.

Soyons résolu-e-s pour obtenir :

- l'égalité dans la différence
- un partage du travail salarié, ménager et éducatif
- un congé maternité et parental payé et l'égalité dans l'ensemble des assurances sociales
- une diminution du temps de travail pour toutes et tous

Le SIT appelle à la grève et soutiendra juridiquement et/ou financièrement (en cas de perte de salaire ou de pressions diverses) les grévistes et les femmes membres du SIT qui participeront à la grève. ♦

Quelques dates clés

1936 : La FGSCC obtient le droit de vote et d'éligibilité des femmes aux Prud'hommes. Ce n'est pas par hasard, puisque l'un de deux premiers syndicats de la FGSC créé en 1921 est celui des travailleuses de l'aiguille (couture, fourrure ...).

Années 1970 : Les secteurs de la FSCG créent des commissions femmes ou égalité. L'une d'elles projettera même dans la grande salle des syndicats chrétiens (!) un film sur l'avortement !

Fin des années 1970 : longue adoption de l'écriture inclusive dans les écrits du SIT, qui sera même félicité pour cela par le Bureau de l'égalité.

1982 : La FSCG nomme la première secrétaire syndicale à Genève pour s'occuper du secteur de l'hôtellerie-restauration.

1987 : Le Congrès SIT adopte une motion invitant le syndicat à prendre en charge les différents problèmes vécus au travail par les femmes. Deux ans plus tard, le SIT se dote formellement d'une commission femmes.

1989 : Le SIT participe à la création du Comité contre le harcèlement sexuel à Genève, à la suite d'une mobilisation en soutien à une ouvrière de l'horlogerie. Le tribunal reconnaît pour la première fois la notion de harcèlement sexuel.

1991 : Le SIT participe activement à la grève des femmes du 14 juin, organisant notamment une action au Rond-point de Rive puis dans les entreprises adjacentes pour dénoncer la non-reconnaissance du travail des femmes dans les domaines de la coiffure, la vente, la restauration, l'économie domestique, la couture, la blanchisserie et les soins. Le SIT y dénonce l'inégalité salariale et le harcèlement sexuel, et revendique une meilleure répartition des tâches ménagères et éducatives par la réduction du temps de travail pour toutes et tous. Il poursuit la lutte pour une loi sur l'égalité finalement adoptée en 2005.

2001 : Genève se dote du premier congé maternité de Suisse, après des années de combat du Comité pour une véritable assurance maternité, auquel le SIT a participé. Le peuple acceptera trois ans plus tard la création de l'assurance maternité fédérale (une des revendications de la grève générale de... 1918).

2019 et 2023 : Le SIT participe activement à la mobilisation des salariées pour la grève féministe organisée le 14 juin. Il prépare pendant plusieurs mois ces mobilisations en élaborant des cahiers de revendications féministes dans plusieurs secteurs, en particulier dans les crèches, le social et les services publics, et la grève effective lors du 14 juin.

2020 : Suite à une affaire de violences sexistes à l'intérieur du mouvement syndical genevois, le SIT prend fait et cause pour les victimes et contribue à l'adoption par la CGAS d'une position de non-collaboration avec le syndicat « Avenir syndical ».

Ligne rouge franchie à Berne : NON à PV2020

Le parlement fédéral a voté le relèvement de l'âge de la retraite des femmes. Le référendum s'organise.

2017 • Article paru dans SIT-info du mois de mars. Le SIT, avec la CGAS et d'autres sections cantonales d'Unia et du SSP, principalement romandes, lanceront le référendum contre l'avis de l'USS, favorable à la réforme. Après une campagne difficile, la réforme sera refusée par le peuple et les cantons en septembre de la même année.

Ça y est, c'est fait : les Chambres fédérales ont adopté le plan Prévoyance vieillesse 2020 (PV2020), qui prévoit le relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. Avec cette décision, c'est une ligne rouge qui a été allègrement franchie, à laquelle s'ajoute la baisse du taux de conversion LPP. Le débat sur la nécessité de lancer un référendum fait rage au sein du mouvement syndical. L'USS se prononcera sur cette réforme lors de son Assemblée des délégué-e-s extraordinaire vendredi 24 mars. Pour le SIT, les choses sont claires : cette réforme est inacceptable.

COMPENSATION OU CACAHUÈTES ?

L'USS clamait depuis des mois que seule la version de PV2020 du Conseil des États, prévoyant une augmentation de 70 frs de la rente AVS individuelle, permettrait de compenser l'élévation de l'âge de la retraite des femmes et la baisse des rentes LPP via la baisse du taux de conversion. Mais pour de nombreux et surtout de nombreuses autres syndicalistes et militant-e-s, l'analyse est toute autre : l'élévation de l'âge de la retraite des femmes, dès lors que l'Égalité, notamment salariale, est encore loin d'être une réalité en Suisse, est une ligne rouge infranchissable. L'augmentation de la rente AVS, finalement adoptée par les Chambres, ne constitue donc que des cacahuètes ne compensant largement pas ce recul historique.

Le Comité présidentiel de l'USS se félicite que le verrou qui bloquait toute augmentation des rentes AVS depuis 40 ans ait finalement sauté. « La voie est ouverte vers un renforcement de l'AVS », peut-on lire dans son communiqué du 16 mars 2017. Une lecture que ne partage pas Alain Berset, ministre socialiste et père de cette réforme, qui rappelait au Conseil des États

**SIGNEZ LE RÉFÉRENDUM
CONTRE LA RÉFORME
PRÉVOYANCE VIEILLESSE 2020**

**TOUCHE PAS À
MA RETRAITE !**

→ **NON à l'élévation de l'âge de la retraite**

→ **NON à la baisse des rentes**

→ **NON à la hausse de la TVA**

www.touchepasamaretraite.ch

que les « incitations pour rester plus longtemps sur le marché du travail » font partie du « cœur de la réforme ». Le mécanisme d'élévation automatique de la retraite à 67 ans a certes été abandonné, mais pas l'objectif politique de la droite patronale. Or, en matière de verrou, c'est bien à cette droite que le Parlement a confié le pied de biche en sacrifiant l'âge de la retraite des femmes.

VERS LE RÉFÉRENDUM

Le dernier mot reviendra inévitablement au peuple. Les Chambres ont en effet décidé de lier juridiquement l'ensemble de la réforme à l'un ce de ses aspects pour lequel le référendum est obligatoire : l'augmentation de la TVA. Cette dernière passera en votation le 24 septembre prochain. Si le peuple la refuse, c'est

tout le plan Prévoyance Vieillesse 2020 qui passera à la trappe.

Reste que la question du lancement d'un référendum contre PV2020 reste ouverte, car la récolte de signatures est un acte de mobilisation et de sensibilisation essentiel dans une campagne référendaire. Ce serait également un signal fort donné aux travailleurs et surtout aux travailleuses.

C'est à la construction d'un front d'opposition le plus large possible pour mener cette bataille que se préparent depuis des mois le SIT et de très nombreuses et nombreux militant-e-s syndical-e-s, rassemblé-e-s dans le mouvement des « Assises pour les retraites ». Nous appelons l'USS à rejoindre ce front, pour dire qu'à l'instar de la RIE3, une autre réforme est possible. À condition de mener bataille. ♦

Un combat permanent

L'AVS a été introduite en 1948, fruit d'une revendication de la grève générale de 1918, grâce la votation de 1947 (oui à 80 %, Genève à 87 %). Depuis, il a fallu se battre à de multiples reprises par appel au peuple pour éviter sa détérioration (baisse des rentes, augmentation de l'âge de la retraite – particulièrement des femmes...), mais aussi pour son amélioration : abaissement de l'âge de la retraite, augmentation des rentes et surtout la récente création de la 13^e rente.

Pas toujours avec succès, puisque en 2022 était acceptée une réforme de l'AVS qui prévoyait l'augmentation de l'âge de la retraite pour les femmes.

En complément de l'AVS, plusieurs entreprises ou secteurs avaient constitué une prévoyance professionnelle. Leur uniformisation prend la forme du II^e pilier. En 1972, 75 % des votants acceptent le principe dit des « trois piliers » (le troisième étant l'épargne individuelle) et la prévoyance professionnelle obligatoire. Mais, en même temps, est rejetée l'initiative du Parti du travail « Pour une véritable retraite populaire » qui visait à augmenter les rentes AVS/AI. Cette solution aurait sonné le glas des caisses de pension gérées par les entreprises et les assurances. La FSCG soutiendra l'initiative du Parti du Travail, contrairement à une bonne partie des syndicats, à l'époque davantage sensibles à l'intérêt des entreprises qu'à celui des salarié-e-s.

Le principe du II^e pilier est intrinsèquement pervers, puisqu'il repose sur une capitalisation individuelle et inégalitaire en donnant la gestion de ces fonds colossaux aux banques et aux assurances. D'où le combat pour améliorer les conditions du II^e pilier et de sa gestion.

Ce qui n'allait pas de soi, puisqu'en 2024, il a fallu ferrailler pour que le peuple refuse à 67 % (73 % à Genève) et l'unanimité des cantons (!) la réforme nommée LPP21 qui prévoyait une baisse des rentes pouvant atteindre 3 200 francs par an mais une augmentation des cotisations de 2,1 milliards de francs par an.

Mais la bataille est loin d'être terminée, car la 13^e rente AVS n'est pas encore entrée en vigueur que la droite repart à l'offensive pour augmenter l'âge de la retraite, tandis que les rentes LPP continuent de fondre comme neige au soleil, et que de plus en plus de retraité-e-s sombrent dans la pauvreté. Alors que le système des trois piliers a fait la démonstration de son échec, il est urgent de le repenser.

RFFA : Non et non !

Le 19 mai 219, la réforme fédérale et cantonale de l'imposition des bénéfices des entreprises sera soumise à votation. Une arnaque et un double marché de dupes qu'il faudra massivement rejeter.

2019 • Article SIT-info d'avril. Avec la CGAS, le SIT s'était battu contre le mauvais compromis de la RFFA aux niveaux national et cantonal, deux objets sur lesquels la gauche était divisée. La réforme a malheureusement été acceptée sur les deux plans, avec des conséquences que les travailleurs-euses paient lourdement aujourd'hui.

Nous y sommes. Après le rejet en 2017 de la RIE3 par près de 60 % des votant-e-s, le peuple est appelé aux urnes pour se prononcer sur la nouvelle mouture de la réforme fédérale de l'imposition des bénéfices des entreprises, ainsi que sur son volet cantonal. Un double paquet en forme d'arnaque et de double marché de dupes, avec des conséquences désastreuses sur les salarié-e-s et l'ensemble de la population. Le 19 mai prochain, il s'agira d'aller voter 2 x NON, et d'ici-là, de se mobiliser pour convaincre une majorité de la population d'en faire de même.

POUR LA JUSTICE FISCALE

Il faut supprimer les statuts spéciaux qui permettent à des sociétés étrangères de bénéficier de privilèges fiscaux injustifiables. Mais pas au prix d'introduire de nouveaux privilèges fiscaux, dont les premières bénéficiaires seront les grandes entreprises ordinaires locales. Avec la RFFA, qui prévoit sur le plan fédéral de réduire jusqu'à 70 % la part imposable des bénéfices des entreprises, et qui sur le plan cantonal prévoit d'abaisser leur taux d'imposition de 24,2 % à 13,99 %, les entreprises qui réalisent des millions de bénéfices paieraient proportionnellement infiniment moins d'impôts que les salarié-e-s.

Un véritable hold-up sur la redistribution des richesses produites par notre travail, d'autant moins acceptable que l'impôt est censé être prélevé selon la capacité contributive de chacun-e. Avec la RFFA, c'est l'inverse qui se produirait : plus vous en avez, moins vous contribuez. Et ceci alors même que les entreprises profitent autant que les salarié-e-s des services publics financés par l'impôt : formation et santé de la main d'œuvre, infrastructures, transports, télécommunications, énergie, sécurité, environnement, administration, justice, etc.

DOUBLE MARCHÉ DE DUPES

Pour tenter de faire passer la pilule, la réforme fédérale est flanquée d'un financement additionnel de l'AVS de 2,1 milliards. Or, non seulement les pertes fiscales seront plus importantes que celles annoncées (rappelons-nous la RIE2 dont la facture a été multipliée par 10), mais, de surcroît, ce ne sont pas les mêmes qui paieront. Les grandes entreprises ordinaires empocheront plus de 4 milliards de cadeaux fiscaux, et ne « compenseront » que par 200 à 300 millions de cotisations AVS supplémentaires. Le reste de ces 2,1 milliards de financement pour l'AVS, ce sont les salarié-e-s et les consommateurs-trices qui le paieront.

Quant à la réforme cantonale, la « compensa-

tion » est présentée sous forme de l'acceptation d'un contreprojet à l'initiative de la gauche sur les primes maladie, et par un minuscule financement de places en crèche par les entreprises. Or, non seulement le contre-projet à l'initiative est largement moins favorable que l'initiative elle-même, mais elle n'est de surcroît juridiquement pas liée à la réforme fiscale. Cette dernière pourrait donc être acceptée sans la « compensation ».

PRÉSERVER LES SERVICES PUBLICS

L'impact de la réforme fiscale sur les ressources des collectivités publiques sera dévastateur. Les communes auront moins d'argent pour le financement des crèches et des autres prestations communales, et les services publics cantonaux seront inévitablement soumis à une drastique cure d'austérité, alors que les moyens manquent déjà aujourd'hui pour faire face au vieillissement de la population et à la précarisation des salarié-e-s découlant des politiques patronales que l'on s'apprête à récompenser par un gigantesque cadeau fiscal.

Pour Genève, les pertes se chiffreront à 430 millions de manque à gagner par an dès la 5^e année après l'entrée en vigueur de la réforme. Compression des emplois, réduction des prestations sociales et dégradation des services publics utiles à la population en seront les conséquences. La RFFA, c'est donc un accroissement massif des inégalités, qu'il faut impérativement refuser le 19 mai prochain. ♦



Fiscalité : un champ de bataille permanent

Parce que les impôts constituent un mécanisme fondamental de redistribution des richesses, le SIT se bat féroce-ment chaque fois qu'un objet fiscal est soumis à votation. Des batailles souvent perdues en raison du rapport de forces défavorable, mais qui rendent les victoires encore plus appréciables. Liste non exhaustive :

1998 : 1^{re} réforme fédérale de l'imposition des entreprises (RIE1). Acceptée contre l'avis du SIT.

1999 : initiative cantonale libérale pour baisser de 12% l'impôts des personnes physiques. Acceptée contre l'avis du SIT.

2004 : suppression de l'impôt cantonal sur les successions en ligne directe. Acceptée contre l'avis du SIT.

2008 : 2^e réforme fédérale de l'imposition des entreprises (RIE2). Acceptée contre l'avis du SIT.

2009 : réduction de l'imposition des personnes physiques (familles). Acceptée contre l'avis du SIT.

2017 : 3^e réforme de l'imposition des entreprises (RIE3). Refusée après une bataille référendaire homérique dans laquelle le SIT s'est très fortement mobilisé.

2019 : RFFA (nouvelle version de la RIE3) : Acceptée contre l'avis du SIT.

2020 : initiative cantonale « zéro pertes », co-lancée par le SIT. Acceptée de justesse, mais jamais mise en œuvre.

2021 : initiative fédérale sur les grandes fortunes (IN 99%). Refusée malgré le soutien du SIT.

2022 : référendum fédéral contre la loi sur le droit de timbre d'émission, auquel le SIT a participé. Refusée.

2022 : référendum fédéral contre la loi sur la suppression de l'impôt anticipé, auquel le SIT a participé. Refusée.

2023 : initiative cantonale pour l'imposition de l'intégralité des dividendes. Refusée malgré le soutien du SIT.

2023 : initiative cantonale pour une contribution de solidarité sur les grosses fortunes, co-lancée par le SIT. Refusé.

2024 : baisse de l'imposition des personnes physique pour les entrepreneurs-euses. Refusée grâce au référendum co-lancé par le SIT.

2024 : baisse de 5 % de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Acceptée contre l'avis du SIT.

2025 : abolition de la valeur locative. Acceptée contre l'avis du SIT.

Et le 30 novembre prochain, le SIT appelle à voter OUI à l'initiative des jeunes socialistes « pour l'Avenir », qui prévoit de réintroduire un impôt sur les successions des très grandes fortunes, pour financer la transition écologique...

Ensemble pour le climat



2019 • Édito du SITinfo du mois de mars. Secoué par l'alarme planétaire lancée la mobilisation des jeunes face la crise climatique, le SIT se saisit du sujet et rejoint le mouvement.

« Nous désirons un autre horizon que celui de l'accumulation matérielle et l'aliénation des individus. Nous avons le désir radical de transformer la société, alors que les politiciens ont, eux, la volonté radicale de gagner les élections et d'engraisser leurs actionnaires. Nous ne défendons pas la nature, nous sommes la nature qui se défend et c'est là que se trouve le combat du XXI^e siècle ». À l'instar de Yohan Mariette citée ici, 17 ans, une des chevilles ouvrières de la grève des jeunes pour le climat en Belgique, ils et elles sont des centaines de milliers de jeunes qui se mettent en mouvement face à l'urgence de la dégradation du climat et à l'inaction des politiques.

En Suisse et à Genève, une première « grève du climat » a mobilisé plus de 60 000 personnes en janvier 2019 dans la rue. En revendiquant la prise de mesures urgentes par les gouvernements afin de protéger le climat, ainsi qu'un changement radical du système économique qui détruit la planète et notre avenir, ils-elles appellent à une nouvelle grève du climat le 15 mars 2019. Et promettent de descendre dans les rues jusqu'à ce que cela change !

La coordination des jeunes pour le climat de Genève a interpellé les syndicats, avec une demande simple : il faut que le monde s'arrête urgemment pour se repenser radicalement. Les syndicats sont les spécialistes de la grève, organisons ensemble la grève générale pour le climat.

Au-delà du manque sidéral de tradition de grève générale en Suisse, excepté le mouvement

féministe qui prépare une deuxième grève générale pour le 14 juin, il faut prendre au sérieux cette demande.

La grève générale vise à arrêter la machine productiviste et offre l'occasion de prendre un temps hors du quotidien pour organiser la résistance face à l'indifférence d'un système qui aggrave les inégalités sociales et détruit l'environnement.

Face à celles et ceux qui tirent des profits indécents de la destruction de la nature et du creusement des inégalités, s'allier et tenter de constituer un mouvement large et massif, capable de renverser le rapport de forces local, national, international n'est pas utopique mais réaliste. Certes la grève générale ne se décrète pas, elle se tricote ensemble, jusqu'à ce qu'elle se secrète d'elle-même.

Le SIT a répondu présent à la première maille du tricot : soutenir la manifestation du 15 mars, la préparer par des rencontres sur les lieux de travail entre jeunes pour le climat, salarié-e-s et militant-e-s syndicaux-ales, inviter des porte-parole à échanger avec son comité.

Outre à être ouverts à contribuer à secréter la grève générale pour le climat et amener leur expertise du moyen d'action de la grève, les syndicats ont un rôle à jouer sur le plan de propositions concrètes visant à enclencher rapidement une transition écologique socialement juste.

Notamment sur le plan de l'emploi. À l'initiative du SIT, les composantes de la CGAS sont invitées à se prononcer en vue du comité de la CGAS du 11 avril sur un projet d'initiative populaire cantonale pour un lancement en 2020.

Le projet aborde la question du droit au travail, de la réduction de la durée du travail (dans les limites permises par le droit fédéral) et de la création d'emplois sous l'angle d'emplois publics servant à répondre aux besoins de la population, à commencer par le travail du « care », aujourd'hui essentiellement confié aux femmes.

Le projet vient ainsi s'opposer aux politiques d'austérité qui vont s'accroître si la fiscalité des entreprises se fait encore plus qu'aujourd'hui à l'avantage du patronat. Et il introduit une dimension nouvelle et urgente dans le combat syndical genevois : celle de la création d'emplois écologiques, visant à remplacer le modèle économique basé sur « extraire, fabriquer, utiliser et jeter ». Une maille de plus vers la grève générale pour le climat et une transition écologique socialement juste ? C'est ce qu'espère et à quoi souhaite contribuer le SIT. 

Quelques dates clés

1970 : En cohérence avec des positions - à l'époque minoritaires dans le mouvement syndical - contre les dépenses d'armement et l'énergie nucléaire, la FSCG mène campagne pour l'initiative pour l'interdiction des centrales nucléaires en Suisse.

1981 : La FSCG adopte une déclaration de principe qui mentionne notamment le rejet d'une croissance économique « se faisant au détriment de la nature, de l'environnement, de qualité de vie de chacun-e ».

1996 : Après un débat animé, le SIT appelle une première fois à rejeter la traversée de la rade, privilégiant les enjeux environnementaux plutôt que ceux liés à l'emploi dans le secteur de la construction.

2019 : Le SIT soutient les mobilisations des jeunes pour le climat. Il rejoindra ensuite le collectif genevois « Grève pour l'Avenir » et participera à plusieurs actions de dénonciation de la crise climatique.

2021 : Le SIT participe à la « Grève pour l'Avenir » en organisant des actions sur plusieurs lieux de travail à l'appui de cahiers de revendications adressés aux employeurs.

2022 : Le SIT participe activement à l'organisation d'un séminaire de la CGAS sur la crise climatique et les enjeux syndicaux qui y sont liés. En novembre, le SIT y consacre son 19^e Congrès, qui adopte les lignes directrices du SIT en matière de transition écologique et sociale.

2024 : Le SIT organise pour le compte de la CGAS le séminaire « Changement climatique et protection de la santé au travail » et poursuit ses actions de dénonciation de la mise en danger des travailleuses lors des canicules.

LA DÉMOCRATIE DIRECTE POUR LE CLIMAT

Face à l'inaction de la majorité de droite au pouvoir, le SIT soutiendra de nombreuses initiatives populaires tant fédérales que cantonales en lien avec la protection du climat. Plus particulièrement, le SIT s'est fortement investi dans l'élaboration et l'aboutissement de l'initiative cantonale « pour la création d'emplois sociaux et écologiques et la réduction de la durée du travail (initiative 1000 emplois) », qui échoue malheureusement dans les urnes en juin 2023. Mais le combat continue, notamment avec les initiatives fédérales « pour l'Avenir » et « pour un fonds climat » qui seront prochainement soumises au vote populaire.

2007 : 4000 maçons en grève à Genève

Ce sont plus de 4000 ouvriers de la construction qui ont foulé le pavé genevois le lundi 15 octobre 2007 pour dénoncer le vide conventionnel dans le secteur du gros œuvre.

2007 • Synthèse de deux articles parus dans le SIT-info de novembre, à l'occasion des mobilisations du secteur du gros œuvre pour le renouvellement de la CCT. Une constante de l'action du SIT dans ce secteur très important.

Emboitant le pas à leurs collègues romands, les Genevois ont démontré qu'ils étaient déterminés à défendre leurs conditions de travail contre les attaques patronales en refusant de prendre le travail sur tous les chantiers.

ACTION SURPRISE AU GOTHARD

Le 12 octobre, la mobilisation nationale a débuté par une grève surprise de 24 heures sur le plus grand chantier d'Europe, celui des traversées alpines d'Alptransit.

Des syndicalistes genevois ont participé à une grève surprise sur l'ensemble des chantiers du Gothard, les 12 et 13 octobre. Cette opération coup de poing a permis aux quelque 700 travailleurs œuvrant à la construction des nouvelles liaisons alpines de paralyser pendant 24 heures tous ces chantiers. Les ouvriers effectuant des travaux souterrains sont soumis à des conditions de travail extrêmement dures et le payent au détriment de leur santé et trop souvent de leur vie : 12 travailleurs ont déjà perdu la vie et des dizaines d'autres ont été accidentés parfois très gravement.

Les patrons font peser des menaces sur la santé et la sécurité des travailleurs. La flexibilité de l'horaire est déjà très forte actuellement et la revendication patronale de faire porter le risque d'intempéries sur les travailleurs de la construction signifierait l'allongement de l'horaire de travail à la belle saison, au risque de multiplier les accidents.

FORTE MOBILISATION À GENÈVE

Les travailleurs genevois l'ont bien compris et par leur mobilisation exemplaire, qui a largement dépassé les mouvements de mobilisation pour la retraite anticipée en novembre 2002, ils ont prouvé qu'ils ne croient pas aux promesses patronales et que seules des conventions fortes peuvent



protéger leurs conditions de travail.

Le cortège des maçons grévistes a défilé dans les rues et sur les ponts de Genève et a profité de son passage en Vieille Ville pour remettre les préoccupations des ouvriers livrés au bon vouloir patronal au Conseiller d'État en charge de l'emploi, François Longchamp. Celui-ci a confirmé à la délégation syndicale l'attachement du Conseil d'État au partenariat social et qu'il ne tolérerait pas un vide conventionnel dans une branche aussi exposée au dumping social et salarial.

Ce 15 octobre doit rappeler aux patrons genevois qu'il faut compter avec le partenariat social s'ils souhaitent maintenir un climat de confiance sur les chantiers. En effet, chaque semaine qui s'écoule avant la signature d'un nouvel accord installe

une colère tenace dont les patrons portent seuls la responsabilité.

ATTITUDE MÉPRISANTE DE LA SSE

Quant à la sortie du conflit, des négociations paritaires sont prévues le 5 novembre. Le SIT sera particulièrement attentif à ce que les acquis genevois contenus dans la CCT locale ne passent pas à la trappe.

Pour l'heure, les déclarations de la SSE démontrent que la direction centrale n'a pas quitté son attitude arrogante et méprise les difficultés rencontrées au quotidien par les travailleurs.

C'est pourquoi, les syndicats genevois appellent les travailleurs à rester mobilisés pour défendre leurs conditions de travail et annoncent deux nouvelles journées de grève les 15 et 16 novembre prochains. ♦

Un combat permanent sans cesse renouvelé

La grève dont on parle ici n'est que l'une parmi plein d'autres, en particulier lors du renouvellement de la CCT nationale, mais aussi des CCT cantonales, d'où de fréquents déplacements, à Lausanne, Berne, Zürich ou ... au tunnel du Gothard (voir ci-contre). Elles eurent parfois des objets différents, comme la retraite anticipée. La bagarre pour celle-ci fut longue et difficile. Mais la revendication était évidente : la construction, en particulier le gros œuvre, est un des métiers les plus pénibles physiquement, soumis aux intempéries et à la canicule. C'était donc un conflit entre les conditions de travail des travailleurs et les coûts pour les patrons. Enfin, en 2003 fut introduite la retraite anticipée qui permet, via la Fondation pour la retraite anticipée (FAR), de toucher une rente transitoire à partir de 60 ans jusqu'à l'âge de l'AVS.

Mais le secteur de la construction ne se résume pas aux grèves et aux manifestations pour le renouvellement des CCT. Le SIT lutte également contre la sous-traitance abusive. Les entreprises font de plus en plus appel à d'autres entreprises pour faire le travail à leur place. Elles recourent à la sous-traitance abusive, parfois en cascade jusqu'à 3 ou 4 entreprises. En cas de salaires impayés, aucune autre entreprise de la chaîne ne prend la responsabilité de verser le salaire. L'entreprise principale sait pourtant qu'elle a sous-traité des travaux à un prix si bas qu'il n'était pas possible de payer un salaire respectueux des lois en vigueur !

En bout de chaîne, les cas de faillites frauduleuses se multiplient alors. Des employeurs-voyous encaissent les bénéfices, se mettent en faillite et laissent des ardoises de centaines de milliers de francs aux assurances sociales et de salaires impayé-e-s, avant de recommencer sous une nouvelle raison sociale.

Le SIT se bat également contre le développement exponentiel du travail temporaire dans le secteur. Une pratique de plus en plus répandue, qui reporte le risque économique sur des travailleurs ainsi précarisés, et qui sape sournoisement la capacité de mobilisation du secteur.

Enfin, avec la multiplication des canicules, le SIT se bat pour une meilleure protection de la santé des travailleurs, notamment par l'arrêt des chantiers lorsque les températures deviennent intenable. ♦

Temps de travail : la mère de toutes les batailles

Le SIT appelle les travailleurs-euses à se mettre massivement en grève dès le 10 novembre 2015 pour s'opposer à l'attaque inouïe du gouvernement contre les services publics et para-publics.

2015 • Article paru dans SITinfo de novembre, quelques jours avant le déclenchement d'une grève qui mettra 10 000 employé-e-s des services publics dans la rue durant quatre jours. Une grève victorieuse, qui fera reculer le Conseil d'État sur toute la ligne, et mettra en crise le MCG.

La ligne rouge est franchie. « Cela fait 40 ans que je fais le bon petit soldat », nous dit une salariée devant l'Hôtel des Finances en prenant un tract syndical, « mais là, le petit soldat va se rebeller, je vais la faire, cette grève ». Et pour cause : son patron, le Conseil d'État, lui propose plus de travail pour moins de salaire. Après des années d'efforts « d'efficience », le Conseil d'État porte l'estocade en proposant d'augmenter le temps de travail de 40 à 42 h. hebdomadaires pour diminuer de 5 % les charges de personnel en trois ans. Parce que ces mesures constituent une atteinte brutale aux conditions de travail et auront pour conséquence une dégradation majeure des prestations publiques, le SIT appelle les salarié-e-s de la fonction publique et du secteur subventionné à un mouvement de grève massif et reconductible dès le 10 novembre prochain.

BAISSE DE SALAIRE

Contrairement à ce que dit le Conseil d'État, l'augmentation du temps de travail hebdomadaire de 40 à 42 h. ne signifie pas seulement travailler 20 minutes de plus par jour. Rapporté sur une année, cela correspond à plus de deux semaines de travail supplémentaire gratuit. Et dans son infinie bienveillance, le Conseil d'État compte laisser au personnel la possibilité de ne pas travailler plus, moyennant une baisse du taux d'activité et donc la baisse de salaire qui l'accompagne. Car c'est bien le salaire horaire qui va être réduit de 5 %, et donc la valeur du travail que réalisent chaque jour les 35 000 travailleurs-euses des services publics et para-publics.

LES FEMMES PLUS TOUCHÉES

Si l'augmentation du temps de travail va à rebours de l'Histoire, elle va également à rebours de l'égalité



entre femmes et hommes. En 2015, ce sont les travailleuses qui subissent encore très majoritairement la double journée de travail entre l'activité professionnelle d'une part et les tâches domestiques et d'éducation d'autre part. Elles subiront de manière plus importante l'élévation du temps de travail, à moins qu'elles ne préfèrent baisser leur salaire. En raison de l'inégalité encore criante de la répartition des tâches domestiques et d'éducation, nombreuses sont les travailleuses pour lesquelles le travail à temps partiel n'est en effet pas un choix mais une contrainte.

EMPLOIS SUPPRIMÉS ET PRESTATIONS DÉGRADÉES

Moins bien payée, la charge de travail va en revanche augmenter fortement. Ce sont en effet quelque 1800 emplois que le Conseil d'État compte biffer des prochains budgets. Quelques 1800 emplois, alors que les besoins en services publics augmentent : croissance démographique, vieillissement de la population, précarisation d'une part toujours plus grande de travailleur-euses. Alors que les services

publics et para-publics travaillent déjà à flux tendu par manque de moyens, ce n'est pas seulement l'allongement de la journée de travail que propose le Conseil d'État, c'est également travailler encore plus avec encore moins d'effectifs. Prétendre que la qualité des prestations publiques n'en subira pas les conséquences résulte soit de l'aveuglement, soit du mensonge.

POUR DE VRAIES NÉGOCIATIONS

Avec le Cartel intersyndical, le SIT s'est rendu à la table de « négociations » proposée par le Conseil d'État. Pas pour discuter des modalités d'application des mesures gouvernementales, mais bien pour en demander le retrait et pour porter les revendications des salarié-e-s en matière de conditions de travail et de moyens à allouer aux prestations publiques. Larmes de crocodile et fin de non-recevoir. C'est désormais au personnel et à leurs syndicats de se mobiliser, unitairement et massivement, pour que cet « échange de vue » puisse se transformer en véritables négociations. ♦

40 ans de lutte pour défendre le service public

Depuis la publication en 1995 du « livre blanc » de l'économiste néolibéral David de Pury, préconisant la libéralisation complète de l'économie à coup de dérégulations et de privatisations des services publics, la droite, libérée quelques années auparavant de l'épouvantail soviétique et des anciens réflexes radicaux, s'est méthodiquement mise à déconstruire pierre par pierre l'édifice de l'État social construit après la deuxième guerre mondiale. Avec une stratégie constante : baisses d'impôts pour les plus riches à coup d'arguments démagogiques et mensongers, avec pour conséquence l'accroissement des déficits publics, servant ensuite de justification à des attaques aux conditions de travail et à des coupes dans les prestations publiques. Le tout enrobé d'un discours ressassé *ad nauseam* sur un État prétendument « obèse » et des fonctionnaires « grasement payé-e-s à ne rien faire ». C'est ainsi qu'après les années 70 et 80 marquées par d'importantes conquêtes syndicales dans les services publics et para-publics, telles que la semaine de 40 heures et la 5^e semaine de vacances, ou encore la conclusion de CCT dans les secteurs subventionnés avec des salaires accolés à ceux de l'État, le SIT est devenu un acteur majeur des luttes de résistances aux politiques d'austérité qui débutent dans les années 90. Années après années, les blocages de mécanismes salariaux se succèdent, la protection contre les licenciements s'affaiblit, et l'étau sur les postes nécessaires à répondre aux besoins de la population se resserre. Et années après années, le SIT se bat, aux côtés des autres organisations représentatives du personnel, pour contrer ces attaques, et parfois obtenir contre vents et marées des améliorations des conditions de travail, comme le 13^e salaire en 2008 ou encore une revalorisation des salaires des aides-soignantes en 2011 après 14 jours de grève. Encore tout récemment, le SIT s'est fortement et victorieusement mobilisé contre les « lois corsets », et se battra contre une nouvelle cure d'austérité à laquelle le Conseil d'État et la droite soumettront les services publics après avoir une nouvelle fois creusé le déficit publics à coups de cadeaux fiscaux aux plus riches.

Non à l'extension des heures d'ouverture des magasins

VOTATIONS DU 28 NOVEMBRE 2010

Horaires des magasins

Votez NON au prolongement des horaires d'ouverture des magasins

le personnel de la vente dit non au travail jusqu'à 20h.



2010 • Un texte de l'argumentaire SIT - Unia, à l'occasion d'un référendum contre l'extension des horaires des magasins qui reste toujours d'une actualité brûlante ! En 2010, cette loi avait été refusée par 56 % des votant-e-s.

La question des heures de fermeture des magasins est une question de société touchant non seulement les conditions de travail du personnel de vente, mais réorganisant les rapports et habitudes sociales.

Relayé par les partis de la droite parlementaire, le patronat du commerce de détail genevois a déposé un projet de loi demandant une extension des heures d'ouverture des magasins. Adopté par le Grand Conseil, ce projet de loi prévoit :

1. une généralisation de la nocturne jusqu'à 20h du lundi au vendredi ;
2. la fermeture retardée jusqu'à 19 h le samedi ;
3. la possibilité d'ouvrir l'ensemble des commerces quatre dimanches par année ;
4. des dérogations facilitées en cas d'événements touristiques ou commerciaux particuliers.

Les grands distributeurs multiplient les tentatives d'extension des heures d'ouverture des commerces. Les votations se succèdent tant au niveau des cantons (Fribourg, Neuchâtel, Tessin,...) qu'au niveau national.

L'ouverture prolongée des magasins aura des répercussions directes sur toute une série de travailleuses et travailleurs, au-delà du secteur de la vente : celles et ceux qui travaillent dans les entreprises de production alimentaire, dans les transports et la logistique, à La Poste, dans les transports publics etc. Si les heures d'ouverture des magasins sont prolongées, ce personnel devra travailler plus tard aussi. Toute extension des heures d'ouverture des magasins a un effet boule de neige.

La question des heures de fermeture des magasins concerne l'ensemble des salarié-e-s : elle est un aspect d'une volonté patronale de flexibiliser toujours plus les conditions de travail.

Les révisions de la Loi sur le travail (LTr) ouvrant la porte à la généralisation des formes de travail « atypiques » (la nuit, le dimanche, en équipes) se multiplient.

Selon les dernières statistiques en la matière, l'offensive patronale sur la flexibilisation des horaires touche tous les secteurs. Entre 2005 et 2008, le nombre de personnes effectuant régulièrement du travail le soir progresse de 10.2 % (710 000 salarié-e-s concerné-e-s en Suisse) et celui des personnes effectuant régulièrement du travail de nuit de 15.8 % (220 000 salarié-e-s concerné-e-s). Quant au nombre de personnes travaillant régulièrement le dimanche, il a augmenté de 6 % en l'espace de trois ans (423 000

salarié-e-s sont concerné-e-s en Suisse).

Cette flexibilisation est allée de pair avec un accroissement des heures supplémentaires. En 2007, 186 millions d'heures supplémentaires ont été accomplies en Suisse, soit l'équivalent de quelques 97 000 emplois à plein temps.

D'un autre côté, les salaires réels de l'ensemble des salarié-e-s ont diminué de 0.4 % en moyenne entre 2007 et 2008. Les salaires réels n'ont augmenté que de 0.1 % par an entre 2005 et 2008. La productivité horaire augmentait, elle, de 7 % entre 2005 et 2007...

Le refus du projet de loi sur l'extension des heures d'ouverture des magasins doit donc faire partie d'un refus par l'ensemble des travailleuses et travailleurs de la dégradation des conditions de travail et de la flexibilisation toujours accrue imposée par le patronat.

Refuser l'extension des heures d'ouverture des magasins, ce n'est pas frustrer le consommateur lambda, c'est participer à la défense solidaire et collective de nos conditions de travail. ♦

Graines de luttes dans le secteur tertiaire

Il fallait bien choisir dans ce secteur très vaste où le SIT a longtemps été syndicalement seul. L'article ci-contre traite d'un seul sujet qui reste d'une actualité toujours renouvelée. Mais il ne faut pas oublier l'action du SIT menée dans d'autres branches. C'est à coup de permanences que le syndicat s'est implanté massivement dans ce secteur.

HÔTELLERIE RESTAURATION

Il a fallu bien des batailles pour faire respecter les droits des salarié-e-s et faire respecter la convention collective. En particulier, il a fallu, en 1994, occuper – à l'heure du dîner, donc à midi – des restaurants qui voulaient profiter de l'absence temporaire d'une CCT (licenciements, baisses de salaires...) pour obtenir une intervention musclée de l'État et ainsi faire respecter des usages conventionnels. Un bon moyen de pression qui a été (et sera encore) utilisé pour imposer sa loi dans ce Far-West qu'est l'hôtellerie-restauration.

ÉCONOMIE DOMESTIQUE

Autre Far-West et autre secteur prioritaire pour le SIT, marqué, celui-ci, par le travail au noir souvent obligé, par des rapports individuels qui lient les mains des salarié-e-s face à leurs employeuses. En plus d'une liste impressionnante de cas déposés aux prud'hommes, le résultat de l'action du SIT a été l'édiction du premier contrat-type de travail en Suisse, la création du chèque service qui s'efforce de faire disparaître le travail au noir, qui, rappelons-le, laisse les salarié-e-s sans protection des assurances sociales (retraites, accident, chômage...) et tout récemment, l'abolition de l'immunité derrière laquelle se cachaient les diplomates pour exploiter leur personnel domestique.

ET TANT D'AUTRES SECTEURS

La fusion de la SBS avec l'UBS ? Le SIT était là. L'édiction d'un contrat-type de travail pour la coiffure et l'esthétique ? Le SIT également. Dans la boulangerie, les transports, ou encore le nettoyage, le SIT n'a pas tari d'effort pour organiser les salarié-e-s et mener des luttes. Même dans un secteur aussi précaire que celui du nettoyage, des grèves victorieuses ont été menées avec détermination.

La caisse chômage du SIT a 100 ans !



Créée en 1925 au sein de la FGSC, la caisse de chômage du SIT fête un siècle d'existence fidèle à ses principes syndicaux originaux.

Solidarité • Les caisses de chômage ont été créées par les syndicats au tournant du 20^e siècle. En 1924 une loi fédérale met sur pied des subventions aux caisses chômage, et en 1925 la FGSC crée la sienne. Surtout dans le but d'indemniser le chômage saisonnier, celui des « travailleuses de laiguille » (couture, fourrure...). C'était un des deux premiers syndicats de la FGSC. Si le cadre légal a profondément évolué depuis, la caisse du SIT a su rester fidèle à ses principes fondateurs : la solidarité entre les travailleuses et les travailleurs face aux politiques patronales qui les mettent en concurrence et les excluent momentanément du marché du travail.

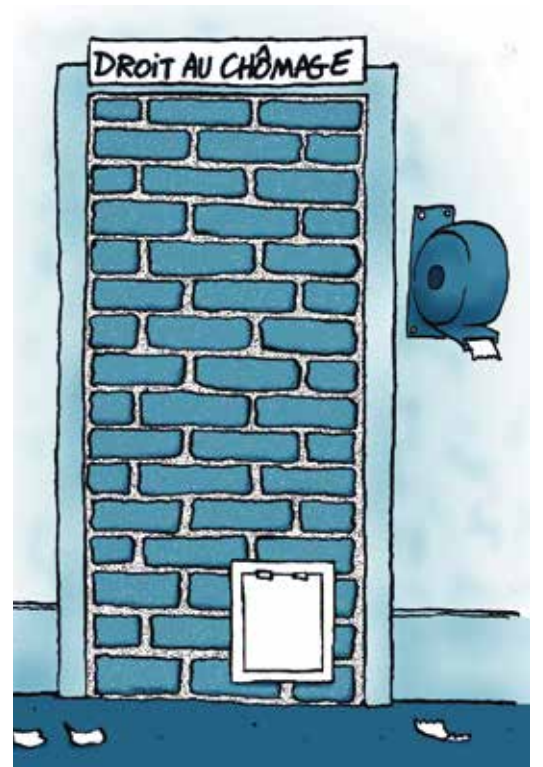
PROCESSUS D'INSTITUTIONNALISATION

Progressivement, des caisses publiques et des caisses paritaires voient le jour, visant notamment à concurrencer les syndicats et à garantir aux entreprises une forme de stabilisation et de mise à disposition de la main d'œuvre. L'assurance chômage deviendra peu à peu obligatoire à Genève, mais pas pour les fonctionnaires. Elle ne le sera qu'en 1976 au niveau suisse, à la suite de la crise économique de 1974, qui marquera ainsi une étape importante dans la construction de cette assurance sociale, avant le tournant décisif de 1982, date de l'adoption de la première version de la Loi fédérale sur l'assurance-chômage et insolvabilité (LACI), encore en vigueur aujourd'hui après plusieurs révisions.

Mais au gré de ce processus d'institutionnalisation et de révisions mené par une majorité de droite pro-patronale, l'assurance-chômage et les politiques de l'emploi se muent petit à petit en politiques répressives à l'égard des chômeurs-euses.

TOUJOURS UNE CAISSE SYNDICALE

Dans cette dérive d'une LACI qui pousse à sanctionner les chômeurs-euses plutôt qu'à les soutenir, la caisse de chômage du SIT a réussi à gar-



L'opposé de la caisse du SIT

der le cap de la solidarité interprofessionnelle : elle ne considère pas les chômeurs-euses comme des profiteurs-euses, mais comme les victimes d'un système capitaliste qui considère les travailleurs-euses uniquement comme une main d'œuvre jetable lorsqu'il s'agit de maximiser les profits. Cette approche syndicale guide le travail de la caisse à travers les contraintes imposées par la LACI et les directives d'application du Secrétariat à l'économie (SECO), de l'accueil des assuré-e-s au guichet au paiement de leurs indemnités, en passant évidemment par l'établissement de leurs droits.

Mais une caisse syndicale, c'est aussi la possibilité d'organiser les chômeurs-euses pour agir syndicalement en défense de leurs droits de travailleurs-euses et de chômeurs-euses, tant sur le plan individuel que collectif. En prise avec la réalité des chômeurs-euses, leurs problèmes, etc., le syndicat est ainsi en mesure de construire des positions et des actions sur les modifications législatives, tant techniques que politiques, en matière d'emploi et de chômage.

Gageons que la caisse de chômage du SIT saura se battre pour tenir cette ligne durant les 100 prochaines années! ♦

JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

LAPOSTE

SIT INFO

CP 3135

1211 GENÈVE 3

IMPRESSUM

Edition : syndicat SIT
Rédaction : Davide De Filippo
Mise en page : Stéphane Hernandez,
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Ont collaboré à ce numéro spécial, le 315^e SITinfo, (parfois sans s'en rendre compte) : Nancy Aguirre, Valérie Buchs, Diego Cabeza, Manuela Cattani, Davide De Filippo, Ana Paula Ferraz Gonçalves, Jean-Luc Ferrière, Thierry Horner, Sylvain Lehmann, Isabelle Marchetti, Nicole Moser, Georges Tissot, Ismail Türker, et nos talentueux artistes et photographes, Exem, Sacha, interfoto, Eric Roset et les photographes du SIT.

Impression

Ediprim SA, Bienne
Tirage : 11 500 exemplaires
Paraît 7 à 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT

Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.

